REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE SARREGUEMINES

MAIRIE DE ROHRBACH LES BITCHE
1, Rue du Chanoine Châtelain
CODE POSTAL : 57410
Tél. : 03 87 09 70 95
E-mail : mairie@rohrbach.fr

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07 Octobre 2026
Sous la présidence de M. Vincent SEITLINGER, Maire

Membres en exercice : 19

Présents : 16 (quorum atteint)
Mme ANDRIEUX Marie ; M. BACH Christophe ; M. BECK Gilles ; Mme BECKER Anne ; M. BOTZUNG Pierre ; Mme FEY Céline ; M. GUEHL Rémy ; M. KOELSCH Alexandre ; Mme KORKUT Arzou ; M. MANSUY Jean-Jacques ; Mme MISCHLER Sophie ; Mme NZOSSU Virginie ; Mme ORDENER Delphine ; MME RIMLINGER Isabelle ; M. STEINER Jean-Pierre ; M. SEITLINGER Vincent ;

Membres absents excusés et représentés : 1

M. BICHLER Yann représenté par M. MANSUY Jean-Jacques ;

Membres absents excusés : 2

M. BECK Joël ; Mme ALBERT Aurélie

Soit un nombre de votants (membres présents et représentés) : 17

Secrétaire de séance : Nathalie SCHRUB, secrétaire

8. Travaux de voirie Rue de Singling - bans de la Commune de Rohrbach-lès-Bitche et Bining

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les concertations menées entre la commune de Rohrbach-lès-Bitche et celle de Bining, toutes deux concernées à part égale par la problématique de l'état de la chaussée fortement dégradée par l'intensité du trafic, ont permis de convenir d'un commun accord de réaliser conjointement les travaux nécessaires.

Dans ce cadre plusieurs devis ont été sollicités afin d'évaluer le coût de l'opération.

Entreprises	Montant H.T.
GREBIL	24 949,00 €
LES FILS DE FERDINAND BECK	22 590,50 €
MTPS	20 889,50 €

Monsieur le Maire propose de retenir le devis le mieux-disant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'approuver la proposition de M. le Maire à l'unanimité des membres présents ;
- D'autoriser M. le Maire à signer le devis d'un montant de 10 444,75 € HT ainsi que tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication/notification
le 07 Octobre 2026
Le Maire
Vincent SEITLINGER

Le Maire :
- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28 novembre 1983 concernant les relations entre l'administration et les usagers (art.9) (JO du 03.12.83) modifiant le décret n° 65-25 du 11 janvier 1965 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative (art. 1- al.6) la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification/publication

Publié sous forme électronique sur le site internet de la Commune de Rohrbach-lès-Bitche le 09 Octobre 2026.